

AU CŒUR DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

efficacité
collaboration
professionnalisme

Faire carrière au Registre foncier : foncièrement valorisant!

Centre névralgique des activités du Registre foncier, la Direction de l'admissibilité, de l'inscription et de la publicité des droits (DAIPD) est responsable de la tenue des registres et réalise les activités essentielles qui en assurent l'intégrité et la fiabilité. Au cœur des activités de la publicité foncière, elle contribue au développement socio-économique du Québec.

Notre direction, reconnue pour son influence, sa compétence, l'implication de ses employés et le leadership actif de son équipe de gestion, est toujours prête à vous servir!

Les services offerts par nos centres d'admissibilité et d'inscription (CAI)

Inscription des transactions relatives aux droits

Assurer l'analyse des documents et l'inscription des droits immobiliers, qui se fait au jour le jour, comme prescrit par le Code civil du Québec.

Suppression des droits (radiation)

Assurer la radiation des droits immobiliers en conformité avec les lois et règlements applicables.

Réalisation des notifications (avis aux bénéficiaires)

Notifier, selon la législation, les bénéficiaires d'avis

d'adresse pour les informer d'un changement relatif à un immeuble sur lequel un droit les concernant est inscrit.

Délivrance d'états certifiés des droits

Produire les états certifiés des droits, lesquels sont des documents légaux qui attestent et répertorient tous les droits actifs et inscrits sur le Registre foncier à l'égard d'une propriété.

Soutien à la clientèle

Accompagner la clientèle professionnelle et citoyenne au regard des demandes se rapportant aux règles de la publicité foncière (ex. : prévalidation de documents, précisions sur le refus d'un document).

NOTRE VISION

Être l'organisation de référence en matière de publicité foncière, reconnue pour son expertise, sa performance, la qualité de son service à la clientèle et son milieu de travail.

